

P.A.C.
D.I.8.7.-



Alexandrie, le 5 mai 1934.

Votre réf. B.21.14.Eg.- DT.-

Egypte
N°8.-

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Mon rapport d'hier à M. le Ministre de Stutz étant parti par la voie aérienne, j'ai l'honneur, pour plus de sécurité, d'en annexer, selon l'usage, une copie que je confie à la poste maritime.

Je viens de recevoir votre lettre du 28 avril, qui me donne votre impression sur mes échanges de vues privés avec mon collègue Hamza Bey. Je n'ai pas seulement été content, mais j'ai été heureux de lire votre approbation sur la façon dont j'avais abordé ce problème qui, pendant les premières semaines, m'avait paru à peu près insoluble. Votre compréhension de mes difficultés, et le ton confiant donné à vos instructions, sont un précieux encouragement pour lequel je vous exprime toute ma gratitude.

Mes enquêtes dans les deux colonies, si dissemblables l'une de l'autre, et ma participation à leur vie, sont pour ainsi dire terminées. J'entre enfin dans la phase diplomatique de mon mandat, avec la persuasion que la création d'une Légation est une nécessité, qu'il ne faut en aucun cas attendre des conditions politiques intérieures plus faciles, que la haine des capitulations s'accroît, qu'en un mot, la temporisation équivaudra dorénavant à un recul.

Je vous prie dès lors, lorsque vous recevrez au moment de son congé, notre compatriote M. T., d'écarter toute

./.

Monsieur Giuseppe M O T T A
Conseiller Fédéral
Chef du Département Politique Fédéral

B e r n e

Dodis





- 2 -

suggestion qui consisterait à espérer des Cabinets futurs, moins mauvais que l'actuel. Je parlerais autrement si Chamsi Pacha avait une chance quelconque, mais il n'en a point. Les Tribunaux Mixtes sont, pour diverses raisons, aujourd'hui détestés, et la presse arabe les attaque constamment, et fait de la surenchère xénophobe que le Gouvernement ne veut, et ne peut même enrayer sans se compromettre lui-même. Il faudra donc être sur place, avec une Légation, au moment où les choses iront encore moins bien. Le seul boulevard de nos garanties, c'est l'occupation anglaise, avec ses soldats et sa police. Contre l'Angleterre, l'Egypte rongé son frein, mais n'ose rien dire, pas même le Roi. Mais si elle osait, le coup de pied libérateur mesurerait plus d'une aune.

Il vous intéressera d'apprendre (je dois ces renseignements à la confiance de Hamza Bey et à l'amitié qui nous lie) que le Gouvernement actuel avait préparé le dossier suisse, après le rapport de son Consulat de Genève de l'an dernier sur ma mission. Mon arrivée fit également l'objet d'un rapport du Chargé d'Affaires intérimaire d'Egypte à Ankara au moment du visa de nos passeports.

Hamza m'a raconté, et il le tenait du Chef du Cabinet du Premier Ministre, que lors de ma visite à Abdel Fettah Yehia Pacha le 24 mars, celui-ci s'imaginait que je venais solliciter une reprise des négociations. Il n'en souffla mot, pas plus que moi-même.

Lorsque Hamza me parla de la création d'une Légation de Suisse ici et d'une Légation d'Egypte à Berne, je lui tins ce langage, afin que son Gouvernement eût fortement imprimé dans la tête l'idée que la Suisse ne recherchait pas une négociation, et qu'il ne crût pas, selon les termes de vos instructions du 3 février 1934, que nous étions disposés à fai-

./.

des concessions parce que pressés d'aboutir: "C'est une bonne idée de votre part, (était-ce proprio motu ou non?) que de venir me parler de celà. On pourrait en effet profiter de ma présence pour faire connaître à Berne ce que votre Gouvernement pense, en d'autres mots, pour faire rebondir la balle. Je suis ici pour voir des colonies qui n'ont jamais reçu un délégué du Conseil Fédéral, mais il va sans dire que si vous m'apportez des renseignements intéressants, je chercherai à savoir l'opinion de mes chefs. Si celà les intéresse, je rechercherai dans le dossier de M. Trembley l'ancien projet suisse que nous pourrions reprendre comme base, mais je le répète, je devrais me faire mandater".

Après avoir consulté M. Peter et, par loyauté vis-à-vis de votre second Plénipotentiaire, averti M. Trembley (qui me sortit alors la lettre du Foreign Office à M. Paravicini), j'eus plusieurs échanges de vues avec Hamza Bey, pour l'amener à consulter les deux personnes compétentes, d'abord Bedaoui Pacha, le Premier Conseiller juridique du Gouvernement, toujours consulté par tous les Ministères, et ensuite le Premier Ministre lui-même; pour être absolument sûr, je lui rappelai que son intervention conduirait évidemment notre échange de vues dans une phase plus officielle et, ayant fait inviter M. Trembley sur le house-boat de mon collègue égyptien, celui-ci me déclara, au sujet de la solution "C", que "le Gouvernement Egyptien ne verrait aucun inconvénient à converser sur cette base".

Je lui ^{en}reparlai le lendemain matin pour me faire confirmer encore une fois cette conversation, en ajoutant que je tenais à être absolument au net, vu mon départ pour Alexandrie.

C'est dans ces conditions qu'arrivé ici, vous reçûtes les nouvelles que vous savez.

Il m'a été particulièrement agréable d'apprendre que la solution "C" a été acceptée en principe par vous, d'autant plus qu'elle est la seule qui puisse aujourd'hui nous mener au but. Il est possible qu'au Caire on me suggère que les Légations respectives pourraient être créées par simple échange de notes, ou par un traité d'amitié contenant l'article premier sur la paix inaltérable et un article qui stipulerait la création des deux postes.

Ne pouvant, sans dépenser une fortune en cables, vous consulter sur tous ces points, j'ai de moi-même pris l'initiative de dire à mon collègue que je préférerais un traité plus long et plus explicite. MM. Peter et Houriet ayant fortement appuyé cette initiative, j'ai cru devoir remanier avec M. Houriet le texte expédié hier. Si elle est faisable et admissible pour le Conseil Fédéral et pour l'Egypte l'idée de nos Conseillers juristes de faire figurer le statut personnel dans le traité, est à mon avis une heureuse innovation, car il faut clarifier une situation vraiment impossible la longue. Les Suisses d'Egypte ignorent totalement ce que faire et peut faire une Légation. Ils n'auront plus à être consultés et il faudra leur démontrer par le fonctionnement d'une représentation diplomatique moderne, ne perdant jamais l'ombre d'une occasion de leur rendre service. Il ne faudra donc pas vous laisser influencer par les avis de M. Schmiedheiny ou de M. Ch. Baehler, grands commerçants ou grands hôteliers qui, inscrits dans un Consulat pour être sûrs de la protection capitulaire, déclarent n'avoir personnellement besoin de personnel. Il faudrait dès lors passer outre, même avec leur opposition, car nos intérêts généraux sont tout autres.

Par contre, tous les intellectuels, et à leur tête le Professeur Andrae, ainsi que tous les représentants de nos grandes industries, désirent ardemment une Léga

tion. Et ce sont ceux-là dont nous devons nous occuper, car les autres peuvent toujours faire da se.

J'ai calculé que vous recevrez ma lettre du 4 par avion le 8 mai. Je repartirai donc ce jour-là au Caire, pour être sur place quand vos instructions télégraphiques m'arriveront.

Ce n'est que lorsque j'aurai repris contact avec Hamza Bey et par lui avec Bedaoui Pacha, encore en dehors du Ministère, que je jugerai l'époque à laquelle je ferai une nouvelle visite aux Ministres de France, d'Angleterre et d'Italie.

Les considérations que vous émettez au sujet de cette intention sont si justes, que je me félicite de ce que vous ayez, avant même que je vous l'aie exprimé en détail, si bien pénétré les nuances de ma pensée sur cette démarche excessivement délicate. Elle peut avoir en effet une grande influence sur le sort de notre traité tout entier, et je ne l'entreprendrai qu'à bon escient.

Pour plus de prudence, j'avais obtenu au début une lettre de recommandation de M. Paravicini pour Sir Miles Lampson. Quant au Comte Pagliano, je le ferai également travailler par M. Peter, qui le voit beaucoup. En ce qui concerne le Ministre de France, M. Gaillard, un savoisien de Chambéry quelque peu fatigué, il n'a pas su développer ici une grande influence et il doit se retirer incessamment. Son successeur sera M. de Vitasse, dont j'ai souvent entendu parler par des amis communs. Il vient du Maroc et on en dit beaucoup de bien. Peut-être M. Dunant pourrait-il déjà chercher à savoir quand il doit arriver. Comme il doit le connaître, il pourrait aussi me donner une lettre d'introduction pour lui, mais dans le style amical et non officiel, car je ne puis demander à M. Gaillard quand

il s'en va. S'il n'est pas parti au moment où je ferai cette visite, pour ainsi dire en marchant sur des oeufs, je m'arrangerai à faire la connaissance de son Conseiller en lui demandant de le mettre au courant de cette affaire. Depuis six semaines, j'ai l'impression de travailler dans du sable, à édifier une maison de verre, mais votre lettre du 28 avril m'a remis, si je puis m'exprimer ainsi, beaucoup de "coeur au ventre".

J'en arrive maintenant à un dernier point sur lequel j'ai cru devoir vous faire part de mon sentiment par la voie rapide.

Vous aurez lu dans la première édition du "Journal de Genève" du 29 avril, page 3, l'article suivant, imprimé même en caractères spéciaux :

"Un Chargé d'Affaires au Caire?"

On nous mande de Berne :

Le Conseil Fédéral s'est occupé vendredi de la situation des Suisses en Egypte. Il n'est pas impossible que, pour assurer dans ce pays la défense de ses intérêts économiques, qui sont assez considérables, la Confédération décide d'y nommer un Chargé d'Affaires".

Vous vous souviendrez que votre lettre du 6 septembre 1933 regrettait déjà qu'une indiscretion commise à cette époque ne devait guère faciliter ma tâche.

Vous vous rappellerez également combien m'avait alarmé, il y a quelques mois, un entrefilet du "Journal de Genève" paru à la suite d'une décision du Conseil Fédéral d'accorder un crédit pour une chancellerie à Ankara.

Et voilà qu'aujourd'hui, probablement à la suite d'une séance du Conseil Fédéral où vous aviez fait part de la solution "C", une décision qui eût dû rester complètement secrète trouve son chemin dans la presse de la façon la plus malencontreuse que l'on puisse imaginer. Je devine quelle activité le Consul d'Egypte à Genève doit déployer pour chercher à en savoir davantage, et à faire des rapports qui ne cadreront d'aucune manière avec mon attitude détachée, et qui a eu pour

résultat que ce n'est pas moi qui suis le premier sorti de ma cachette. En mettant deux et deux ensemble, il ne serait aujourd'hui plus difficile au Gouvernement Egyptien de conclure que pour la "défense de ses intérêts économiques assez considérables", la Confédération m'a envoyé négocier et paraît déjà prête à nommer un Chargé d'Affaires. Qui a pu parler d'un Chargé d'Affaires? Voilà sans doute toute la théorie de nos nombreux et charmants Conseillers de Légation qui doivent ouvrir l'oeil et peut-être ce communiqué vous vaudra-t-il quelques visites. Et pourtant, après mon exposé d'hier et celui d'aujourd'hui, combien est fragile, tenue même, cette colonne diplomatique à peine ébauchée, sur laquelle doivent s'accumuler leurs espoirs. Il y a encore un tel espace entre la coupe et les lèvres!

J'avais jusqu'ici réussi à éviter que le Roi et le Premier Ministre me parlent des capitulations, ce mot qui, devant tout Egyptien, claque comme un drapeau rouge devant un taureau. J'avais réussi, et avec quelle peine, à échapper à des interviews de la presse étrangère et surtout arabe, m'étant borné à imposer un texte anodin ne variant à un reporter suisse de la Bourse Egyptienne, texte qui ne parlait que de ma visite au Roi et de mon activité dans la colonie du Caire. En effet, sauf évidemment en ce qui concerne le journal suisse publié à Alexandrie, je tenais à ne pas être en vedette dans la presse, et recevoir des reporters qui auraient servi leur but xénophobe en me posant des questions insidieuses et en ne me soumettant pas leur article avant de l'imprimer. Maintenant, je vais avoir beaucoup plus de peine à me défendre, car il est évident, s'il y avait une parcelle de vérité dans ce qu'a dit le "Journal de Genève", que la Suisse a montré le bout de l'oreille.

Il me serait agréable de savoir comment

cette décision du Conseil Fédéral, si elle a été prise, a si vite été connue.

J'ai vraiment de la malchance, car tant pour Ankara que pour le Caire, le sort me joue le tour que chacune des décisions du Conseil Fédéral sur mes missions s'infiltrer dans les journaux et soit par ceux-ci présentée au public comme une pomme pas mûre.

Je suis persuadé, Monsieur le Conseiller Fédéral, que vous devez être comme moi désolé de ce manque d'étanchéité qui, espérons-le tous deux, n'aura cependant pas de conséquences graves. Je me demande parfois s'il ne vaudrait pas mieux, au lieu de jeter aux reporters quelques bribes de nouvelles diplomatiques qu'ils déforment en hâte, de leur en confier davantage à l'issue des séances, mais en faisant appel à leur patriotisme et à leur sens de la diplomatie, afin qu'ils ne disent rien pour le moment, tout en leur promettant de plus larges explications lorsque, au contraire, la publication d'une décision deviendra un atout au lieu d'une gêne.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Martin

Annexes :

Copie du rapport N°7 du 3/V.

Copie du Projet de traité du 3/V.

N.B. - J'apprends au dernier moment que "La Liberté" du Caire et un journal arabe ont annoncé la création d'une Légation de Suisse, ce dernier, dont le correspondant est à Genève, mentionnant même le terme de six mois.

Tout mon travail souterrain est donc peut-être au préjudice de la cause, et en tout cas à mon grand dépit, ramené en pleine lumière.

h

Pardon pour les corrections. Nous n'avons qu'une petite machine de voyage qui est très fatiguée.